



C'est le ministère de la Fonction publique qui l'a dit, il y un an : **le nombre de candidats aux concours de la fonction publique a été divisé par 4 en 25 ans**. Déjà, en 2020, une étude démontrait que le nombre de candidat aux postes de la fonction publique était passé de 650 000 en 1997 à 228 000 en 2018. Mais cette baisse d'attractivité est bien plus ancienne.

## **Dégradation inexorable des conditions de travail**

Depuis une vingtaine d'années, les conditions de travail des fonctionnaires se dégradent inexorablement.

Le gel du point d'indice, le manque de moyens financiers pour recruter du personnel qualifié et statutaire, l'augmentation du temps de travail et la suppression de congés, les salaires trop bas pour le niveau de qualification demandé, le déroulement de carrière peu attractif, les conditions d'exercice du service public dégradées, l'absence de revalorisation significative des grilles : tout concourt à rendre les trois fonctions publiques de moins en moins attractives.

En aout 2019, la loi de la transformation de la fonction publique a notamment supprimé le statut au profit du code général de la fonction publique, augmenté le temps de travail à 1607 heures à la place de régimes dérogatoires plus favorables et élargi le recours aux contractuels.

La loi a ainsi favorisé le recrutement direct et clientéliste, et contribué à la disparition de certains concours.

*« Ces conditions de recrutement ne garantissent plus l'indépendance et l'autonomie vis-à-vis de l'employeur » explique Natacha Pomet, Secrétaire générale CGT Service public.*

## L'ère post Covid n'a fait que renforcer une situation déjà dégradée.

Alors que les agent-es, en première ligne lors de la pandémie, attendaient une réelle reconnaissance, tant en termes de rémunération que de réorganisation du temps de travail, elles et ils n'ont eu pour seule réponse que le Ségur de la santé, une réponse largement insuffisante.

Aujourd'hui, la fonction publique fonctionne avant tout sur la bonne volonté des agent-es, attaché-es à réaliser leur mission de service public du mieux possible.

## Revalorisation impérative

Pour préserver des services publics et la qualité de service rendue aux usagers, il faut avant tout garantir aux fonctionnaires la possibilité d'exercer leur mission dans des conditions satisfaisantes.

C'est pourquoi la CGT s'est engagée avec détermination dans la campagne des « 10 % immédiatement pour la fonction publique ».

- 10 % d'augmentation du point d'indice, avec rattrapage immédiat des salaires ;
- 10 % de temps de travail en moins pour travailler toutes et tous et avoir du temps pour soi ;
- 10 % de créations de postes dans la fonction publique afin de pouvoir exercer convenablement les missions de services publics et répondre aux besoins sociaux.
- 10 % de temps de travail consacré à la formation professionnelle

**Public:** [Infos / actions](#)  
[Infos Confédérales](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank

---